

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 14 MAI 2018**

Séance extraordinaire du conseil tenue à la salle du Conseil de Gracefield sis au 3, rue de la Polyvalente à Gracefield, convoquée conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents les membres du conseil Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est aussi présente la trésorière, directrice générale adjointe et greffière adjoint, madame Louise Carpentier.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 18 heures.

2018-05-172 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Entente entre la Ville de Gracefield et l'employé 32-0019
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal :

18 h 05 Le conseiller Bernard Duffy arrive à la séance déjà débutée.

**2018-05- 173 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE
GRACEFIELD ET L'EMPLOYÉ 32-0019**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

De mandater le maire, monsieur Réal Rochon et le directeur général et greffier, monsieur Bernard Caouette de signer l'entente confidentielle entre la Ville de Gracefield et l'employé 32-0019.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-05-174 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

De lever la séance, il est présentement 18 h 07.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

La trésorière, directrice
générale adjointe et greffière
adjointe

Réal Rochon

Louise Carpentier

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la trésorière, directrice générale adjointe et greffière adjointe de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon, maire